

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DU TERRITOIRE  
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 12 octobre 2016**

Le 12 octobre 2016 à 18h15, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Magali GIOVANNANGELI ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; David MASCARELLI ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Léo MOURNAUD ; Patrick PIN ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ;

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY  
Madeleine VAICBOURDT représentée par Serge PEROTTINO  
Jocelyne MARCON représentée par Rémi MARCENGO  
Patrick BIAVA représenté par David MASCARELLI  
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL  
Hélène TRIC représentée par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI  
Hélène LUNETTA représentée par Magali GIOVANNANGELI  
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI  
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA  
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA  
Danielle MENET représentée par Jeannine LEVASSEUR  
Geneviève MORFIN représentée par Léo MOURNAUD  
France LEROY représentée par Bernard DESTROST  
Dominique HONETZY représentée par Muriel HENRY  
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Véronique MIQUELLY  
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Giovanni SCHIPANI  
Julie GABRIEL représentée par Laurent COLOMBANI  
Joëlle MELIN représentée par Alain GREGOIRE

**Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :**

Joëlle MELIN

**CT4/121016/1**

**Sur le rapport de Alain GREGOIRE**

**Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers sur le territoire du  
Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-CT4-121016-1-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2016  
Date de réception préfecture : 10/11/2016

L'objet du présent règlement est de définir les conditions et les modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Il a pour objectif de :

- Garantir un service public de qualité ;
- Définir et délimiter le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Définir les règles d'utilisation du service ;
- Contribuer à préserver l'environnement et la propreté urbaine ;
- Respecter la sécurité et les conditions de travail des personnes en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce règlement s'impose à tout usager du service public de collecte des déchets assuré par le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire de définir les conditions et les modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'approuver le règlement de collecte des déchets ménagers du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

**Article 2 :**

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes afférents à ce règlement.

**Adoptée à l'unanimité**

Certifié Conforme  
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-CT4-121016-1-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2016  
Date de réception préfecture : 10/11/2016

